

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n 392/2021

OBJET : Election
Président

Membres : 18

Présents votant : 12

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt et un, et le 23 septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Sébastien CRISTOL, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 5
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de MEZE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT.

PRESENTS EN VISIO non-votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,

PRESENTS non-votants :

- Madame Danièle JOSEPH, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

En application des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales l'élection du Président du Syndicat mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a été présidée par Monsieur Bernard GOUJON le plus âgé des membres du Comité Syndical. Monsieur Sébastien CRISTOL, le plus jeune des conseillers syndicaux, a été désignée secrétaire de séance et assesseur.

L'élection étant à bulletin secret les délégués qui sont en distanciel sont présents mais ne votent pas.

Monsieur Bernard GOUJON demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. En l'absence de candidat, il propose la candidature de Madame Marie PASSIEUX.

Monsieur Bernard GOUJON fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, procède à sa fermeture et invite l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller est constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président déclare le premier tour de scrutin clos et procède, accompagné de l'assesseur, Monsieur Sébastien CRISTOL, au dépouillement du vote.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Madame Marie PASSIEUX ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamée Présidente du Syndicat mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et est installée immédiatement dans ses fonctions.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont L'Hérault,
Le 23 septembre 2021

